

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 2 mai 2016

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 2 mai 2016, de 19 h 30 à 21h50 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Madame	Francine Côté, conseillère
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Madame	Charlyne Cayer, conseillère
Monsieur	Gervais Darisse, maire
Monsieur	Dale Martin, conseiller
Monsieur	Frédéric Cyr, conseiller

Le quorum est atteint.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire, M. Gervais Darisse, souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Guylaine Caron fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Francine Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

M. Dale Martin quitte la réunion du conseil à 19h45
Retour de M. Dale Martin à 19h49

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 4 avril 2016

2016.05.3.88.

RÉSOLUTION

Le maire fait une lecture rapide du procès-verbal du 4 avril 2016. Il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal.

4. Adoption des comptes

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

2016.05.4.89.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Frédéric Cyr
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2016-04-30 pour un montant total de 58 043.33 \$

5. Adoption du rapport financier 2015

2016.05.5.90.

RÉSOLUTION

Attendu que l'auditeur désigné par la municipalité, monsieur Gilles Lebel de la firme Mallette, a effectué le travail de vérification des états financiers 2015 ;

Attendu qu' en vertu de l'article 966.2 du *Code municipal*, l'auditeur déclare que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité et le résultat de ses opérations à cette date, le tout sans réserve ;

Attendu que l'auditeur déclare que le taux global de taxation réel a été établi conformément à la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale ;

Attendu qu' en vertu de l'article 176 du Code municipal, la directrice générale atteste de l'exactitude du rapport financier 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter le rapport financier 2015.

6. Désignation des substituts à la MRC de Kamouraska pour 2016

2016.05.6.91.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Suzanne Bossé
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les conseillers Suzanne Bossé, Frédéric Cyr, Francine Coté, Dale Martin, Alain Parent et Charlyne Cayer soient nommés maires suppléants pour l'année 2016.

Que le maire suppléant de la municipalité de Saint-André soit et est désigné, par l'adoption de la présente, substitut de M. Le Maire de la municipalité de Saint-André à la MRC de Kamouraska.

7. Liste des dépenses incompressibles

2016.05.7.92.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Charlyne Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil approuve la liste des dépenses incompressibles suivantes :

- Déductions fédérales et provinciales
- Salaires
- Téléphone, électricité et Internet
- Mazout
- Frais de poste
- Fournitures pour les élections
- Loyer du bureau municipal et de la salle communautaire
- Contrats de déneigement, d'enlèvement d'ordure et de vidange de fosses septiques
- Quotes-parts de la MRC
- Frais de financement

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

- CSST
- Auditeur

8. Demande d'aide financière TECQ

2016.05.8.93.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité de Saint-André a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin
Et résolu à l'unanimité des conseillers

- Que la municipalité de Saint-André s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

9. Proposition d'honoraires d'Atelier Guy, architecte

2016.05.9.94.

RÉSOLUTION

Attendu que la municipalité a prévu en 2018 des travaux d'immobilisations à son Plan triennal d'immobilisation :

- Mise aux normes du Centre de loisirs et de la patinoire ;
- Mise aux normes incendie du réseau d'eau potable ;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

- Attendu que ces travaux sont admissibles et figurent à la programmation de la Taxe d'essence, contribution Québec (TECQ) ;
- Attendu que ces travaux nécessitent la coordination d'une firme d'architectes ;
- Attendu les résolutions 2016.04.13.71 et 2016.04.14.72 concernant la mise aux normes des installations municipales ;
- Attendu que la municipalité a sollicité deux propositions de Atelier Guy reçu le 17 avril pour ces deux mandats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter les deux propositions d'honoraires forfaitaires qui sont :

- Mise aux normes incendie du réseau d'aqueduc : 4 % pour les plans et devis et 1.3 % pour la surveillance des coûts des travaux (calculé sur le prix avant taxes de la soumission de l'entrepreneur général qui sera sélectionné pour faire les travaux ;
- Centre de loisirs et patinoire : 5 % pour les plans et devis et 1.3 % pour la surveillance des coûts des travaux (calculé sur le prix avant taxes de la soumission de l'entrepreneur général qui sera sélectionné pour faire les travaux.

10. Acceptation des propositions d'honoraires d'Actuel Conseil Inc.

2016.05.10.95.

RÉSOLUTION

- Attendu que la municipalité a prévu en 2018 des travaux d'immobilisations à son Plan triennal d'immobilisation :
- Mise aux normes du Centre de loisirs et de la patinoire ;
 - Mise aux normes incendie du réseau d'eau potable
- Attendu que ces travaux sont admissibles et figurent à la programmation de la Taxe d'essence, contribution Québec (TECQ) ;
- Attendu que ces travaux peuvent nécessiter la coordination d'une firme d'ingénieurs pour travailler en collaboration avec la firme d'architecte Atelier Guy ;
- Attendu les résolutions 2016.04.13.71 et 2016.04.14.72 concernant la mise aux normes des installations municipales ;
- Attendu que la municipalité a reçu une proposition le 21 novembre 2014 pour l'assistance technique dans le cadre de ses projets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité accepte la proposition d'honoraires à tarif horaire d'Actuel conseil qui se détaille ainsi :

- Ingénieur : 85 \$/h
- Technicien : 75 \$/h
- Secrétariat : 40 \$/h

Les frais de déplacement et de repas seront facturés à raison de 0.50 \$/km et 20 \$ par repas.

11. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

230

AVIS DE MOTION

L'avis de motion est donné par Mme Suzanne Bossé

12. Contribution financière pour la 2^e année pour l'adoption solidaire d'un béluga du Saint-Laurent

2016.05.12.96.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), organisme à but non lucratif voué à la recherche scientifique sur les baleines du Saint-Laurent et à l'éducation pour la conservation du milieu marin mène une campagne de financement pour des études sur le béluga;

ATTENDU que le béluga est un animal emblématique qui se fait le baromètre de santé du Saint-Laurent ;

ATTENDU que toutes les municipalités du Québec sont interpellées dans cette campagne et que la mise de fonds est fixée à 1 cent par personne par année pour une durée de 3 ans ;

ATTENDU que le béluga retrouvé mort sur la berge de Saint-André en septembre 2014 est symptomatique des difficultés de celui-ci à survivre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité débourse 50 \$ pour l'année deux de la campagne.

13. MRC : Entente relative à la mise en œuvre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de Kamouraska

2016.05.13.97.

RÉSOLUTION

Attendu que la politique du Fonds de développement des territoires (FDT) édicte les modalités de financement des divers projets locaux régionaux associées au volet « amélioration du milieu de vie » du Fonds de développement des territoires ;

Attendu que les modalités de la politique ont fait l'objet d'une recommandation favorable du comité d'analyse du FDT ;

Attendu que les membres du présent conseil s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de Saint-André adopte la politique du Fonds de développement des territoires (FDT) et autorise le maire à signer le protocole d'entente liant la municipalité à la MRC.

14. Demande d'aide financière du Comité de bénévoles Les P'tits bonheurs

2016.05.14.98.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Comité de bénévoles Les P'tits bonheurs offre ses services à toute la population pour l'accompagnement aux rendez-vous médicaux ;

ATTENDU que le financement obtenu du Centre d'Action bénévole Cormoran et celui obtenu des utilisateurs ne permet pas de couvrir tous les coûts du comité ;

ATTENDU que le comité demande une aide financière à la municipalité pour poursuivre ses activités ;

Il est proposé par M. Dale Martin
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le versement d'une subvention au Comité de bénévoles Les P'tits bonheurs pour un montant de 200 \$.

15. Entente avec les Industries Desjardins (Lot 4,789,361 cadastre du Québec)

2016.05.15.99.

RÉSOLUTION

Attendu que le Comité de développement souhaite aménager sommairement une parcelle juxtaposée au Parc de l'Ancien-quai (lot 4,789,361 du cadastre du Québec, propriété de Les Industries Desjardins Ltée) ;

Attendu que le projet consiste à la mise en place de quelques tables, la plantation d'arbres et d'arbustes et la mise en valeur de cette parcelle de terrain d'une superficie approximative de 591 m² ;

Attendu que le Comité de développement dispose des ressources financières pour réaliser ce projet ;

Attendu que la municipalité a réitéré son intention d'acquérir ce terrain au terme d'une résolution adoptée antérieurement ;

Attendu que les travaux d'aménagement peuvent être réalisés sans que la municipalité ne soit propriétaire et qu'une entente avec le propriétaire « Les Industries Desjardins Ltée » peut permettre d'arriver aux mêmes fins ;

Attendu que Les Industries Desjardins est d'accord pour autoriser une telle entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité

- Accepte le projet d'entente discuté avec les Industries Desjardins Ltée ;
- Autorise Gervais Darisse, maire à le signer ;

16. Entente avec le Comité de développement (Projets Point de vue, Oasis et Accès au fleuve)

2016.05.16.100.

RÉSOLUTION

M. Dale Martin et Mme Suzanne Bossé se retirent de la discussion, étant membres du Comité de développement.

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Attendu que le Comité de développement a préparé une planification d'activités pour 2016 prévoyant notamment l'aménagement de la bande riveraine, secteur village et celui de la pointe au Parc de l'Ancien-quai, projets prévus dans le cadre du Projet Point de vue ;

Attendu que la réalisation de ces travaux nécessite l'accord des propriétaires privés ou de la municipalité, lesquels sont acquis ;

Attendu que la portion des travaux concernant l'aménagement de la bande riveraine nécessite une aide financière et une aide technique de la municipalité ;

Attendu que le projet d'Accès au fleuve (conjoint MRC-Comité de développement et Municipalité) nécessite des travaux saisonniers de mise en place ;

Attendu que le projet OASIS vise à installer un abri en façade du Centre de loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité

- Autorise le Comité de développement à aménager tel que convenu le lot 4 789 361 au Parc de l'Ancien-quai ;
- Réserve, pour l'année 2016, une aide financière de 4000 \$ et autorise une aide technique en temps de 1700 \$ pour les divers besoins du comité pour le projet Point de vue ;
- Autorise la contribution des employés municipaux pour la mise en place saisonnière des banderoles, bancs et voile ;
- Soumette le projet OASIS au Comité de loisirs, au Comité de développement et à la firme d'architecte retenu pour étude et considération.

17. *Camion de la municipalité à réparer*

2016.05.17.101.

RÉSOLUTION

ATTENDU que les freins du camion municipal doivent être remplacés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise la réparation des freins du camion pour un montant d'environ 1050 \$.

18. *Achat d'une laveuse à pression et d'un tracteur à pelouse*

2016.05.18.102.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité doit acquérir un tracteur à pelouse et une laveuse à pression pour ses besoins ;

ATTENDU que des montants ont été prévus au budget 2016 pour l'achat d'un tracteur à pelouse et d'une machine à pression.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un tracteur à pelouse au montant de 2 330.10 \$ plus taxes et d'une laveuse à pression pour un montant de 1 600 \$ plus les taxes.

19. Voirie : Réparation de la côte du réservoir d'eau potable

2016.05.19.103. RÉSOLUTION

ATTENDU qu'il y a lieu d'entretenir la côte qui monte au réservoir ;

En conséquence, il est proposé par Mme Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'achat de gravier pour l'entretien de la côte et du chemin qui va au réservoir pour un montant de 1000 \$ environ.

20. Achat de paillis, de membranes et autre matériel de plantation d'arbres

2016.05.20.104. RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a comme projet la plantation d'arbres sur ses propriétés ;

ATTENDU qu'elle va recevoir en mai 350 arbres dans le cadre du programme Arbre-Évolution afin de reboiser plusieurs sites municipaux ;

ATTENDU la soumission faite par Arbre-Évolution pour l'achats de collerettes et de crampes en métal au montant de 620.87\$ taxes incluses ;

Il est proposé par Mme Charlyne Cayer.
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'achat :

- De paillis et de membranes pour un montant maximum de 300 \$;
- De la terre pour un montant maximum de 320 \$;
- Et des collerettes et des crampes en métal pour un montant de 621 \$.

21. Déboursement d'une aide financière pour l'achat de couches lavables

2016.05.21.105. RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a adopté le règlement no 202 établissant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables ;

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de Madame Anne-Marie Gagnon pour ce programme ;

ATTENDU qu'après analyse, cette demande est conforme au règlement no 202 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité autorise le remboursement de la portion admissible de la facture de Madame Gagnon pour un montant de 238.85 \$.

22. Correction au nombre d'unités "matières résiduelles" pour Ferme Paintale enr (Mme Lucie Dumont)

2016.05.22.106. RÉSOLUTION

ATTENDU que sur le compte de taxes foncières 2016, la municipalité a facturé 2 bacs pour la ferme et 3 bacs pour le résidentiel à Ferme Paintale enr. ;

ATTENDU qu'après vérification, la facturation aurait dû être 1 bac pour la résidence et 4 bacs pour la ferme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De modifier le compte de taxes 2016 à Ferme Paintale enr comme ceci :

- 4 unités pour la ferme
- 1 unité pour la résidence.

23. Renouvellement de notre adhésion à l'Association forestière Bas-Laurentienne (AFBSL)

2016.05.23.107. RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité reçoit de l'AFBSL, à tous les ans, un maximum de 500 arbres ;

Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil renouvelle son adhésion à l'Association forestière Bas-Laurentienne pour 2016 au montant de 65 \$

24. Contrat d'entretien des rues du village et les rues d'accès au point d'eau, étangs et puits (hiver 2016-2017)

2016.05.24.108. RÉSOLUTION

ATTENDU que le contrat de déneigement des rues du village et des purges est échu ;

ATTENDU que le conseil municipal se montre satisfait des services de Garage A.L. Auto inc. qui a offert le service au cours des dernières années ;

ATTENDU que Garage A. L. Auto inc. est désireux de faire le déneigement du village pour l'année 2016-2017 aux conditions financières suivantes :

1. Majoration de 2 % du contrat 2015-2016 de 11 828.20 \$;

ATTENDU que ce contrat est inférieur à 25 000 \$ et peut être conclu de gré à gré ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accorde à Garage A.L. Auto inc., pour l'hiver 2016-2017, le contrat de déneigement des rues du village, des purges, de la caserne et du point d'eau de l'École Les Pèlerins au prix de 12,064.76 \$, plus taxes, le tout tel que décrit au devis antérieur.

Le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire à signer les documents.

25. Paiement du déneigement d'une portion de la route Noire

2016.05.25.109. RÉSOLUTION

ATTENDU la résolution 2015.10.28. 190. qui octroi de gré à gré le déneigement d'une partie de la route Noire à M. Robert Alexandre pour une période de 5 ans (2015-2016 à 2019-2020).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement de 200 \$ à M. Alexandre, tel que décrit dans la résolution 2015.10.28. 190.

Mme Francine Côté quitte la réunion du conseil à 21h20

26. Sécurité incendie : Paiement du déneigement des bornes sèches

2016.05.26.110. RÉSOLUTION

ATTENDU la résolution 2012.10.15.212. qui octroi annuellement, de gré à gré, l'entretien des bornes sèches à M. Vianney Ouellet pour 300 \$ pendant 5 ans et à M. Robert Alexandre pour 100 \$ pendant 5 ans; (2012-2013 à 2017-2018)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le paiement à M. Ouellet (300 \$) et M. Alexandre (100 \$) pour l'entretien d'hiver des bornes sèches.

27. Avis de motion pour l'adoption d'un Programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec

Gervais Darisse déclare son intérêt et se retire de la discussion

231 AVIS DE MOTION

L'avis de motion est donné par Mme Suzanne Bossé

Retour de Mme Francine Côté à 21h22

28. Don à la Société canadienne du cancer pour le défi Relais pour la vie

2016.05.28.111. RÉSOLUTION

ATTENDU qu'une équipe représentera Saint-André au défi *Relais pour la vie* organisé par la Société canadienne du cancer pendant la nuit des 4 au 5 juin 2016 à La Pocatière ;

ATTENDU qu'un membre de l'équipe d'employés lutte actuellement contre un cancer et qu'il y a lieu de maintenir l'appui à l'activité de financement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Que le conseil municipal octroie un don de 100 \$ à la Société canadienne du cancer pour soutenir l'équipe de Saint-André.

29. Réseau routier municipal : demande de subvention au député M. Norbert Morin

2015.05.29.112.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le réseau routier de Saint-André nécessite des investissements majeurs et qu'une aide financière est nécessaire ;

ATTENDU que le député M. Norbert Morin dispose d'un budget discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin
Et résolu à l'unanimité des conseillers

De demander une aide financière de 30,000 \$ à M. Norbert Morin pour la réalisation de l'asphaltage d'une partie du rang deux est et du chemin Mississippi.

30. Résolution pour nommer un inspecteur pour les cours d'eau

2016.05.30.113.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la MRC de Kamouraska demande à la municipalité de nommer un inspecteur pour l'application de la réglementation relative aux cours d'eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dale Martin
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal nomme M. Maxime Lévesque Bérubé, inspecteur, pour l'application de la réglementation relative aux cours d'eau sur le territoire de la municipalité de Saint-André.

31. Transfert d'une partie du surplus libre au Fonds de roulement

2016.05.31.114.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le transfert au budget 2014 n'a pas été fait ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise le transfert au montant de 1501 \$ du surplus libre au Fonds de roulement, montant prévu au budget 2014.

32. Transfert du surplus affecté de 15 000 \$ dans le surplus libre

2016.05.32.115.

RÉSOLUTION

ATTENDU que les travaux d'agrandissement du garage municipal sont terminés ;

ATTENDU qu'il reste un solde dans le surplus réservé à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Mme Charlyne Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Que le conseil autorise le transfert du surplus affecté de 15 000 \$ au surplus libre.

33. Transfert du surplus libre au surplus réservé pour la vidange des étangs

2016.05.33.116.

RÉSOLUTION

ATTENDU que des argents ont été prévus au budget 2014 (5380 \$) et au budget 2015 (5380 \$) pour la réserve de vidanges des étangs ;

ATTENDU que le refinancement du règlement d'emprunt pour le réseau d'égout en 2013 a été payé par le compte courant et qu'il y a lieu de rembourser ce compte ;

ATTENDU que ces transferts n'ont pas été faits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise le transfert du surplus libre de 5380 \$ pour le budget 2014 et de 5380 \$ pour le budget 2015 au surplus réservé pour la vidange des étangs.

Que le conseil autorise le remboursement du refinancement de 2013 au compte courant par la réserve affectée pour la vidange des étangs de 18 777 \$ qui se répartit comme suit : transfert du surplus affecté à la vidange des étangs pour le budget 2013 : 6259 \$, le budget 2014 : 6259 \$ et le budget 2016 : 6259 \$.

34. Affectation des surplus du réseau d'aqueduc, d'égouts et d'enfouissement des fils

2016.05.34.117.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le surplus du réseau d'aqueduc, d'égouts et des fils réalisé en 2015 n'est pas affecté ;

ATTENDU que pour une meilleure compréhension du surplus, il est souhaitable d'affecter ces montants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Charlyne Cayer
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal annule et remplace la résolution 2014.06.10. 114. et affecte le surplus libre pour :

Solde du réseau d'aqueduc au 31-12-2015 :	100 490.72 \$
Solde de l'enfouissement des fils au 31-12-2015 :	8 659.46 \$
Solde du réseau d'égouts au 31-12-2015 :	2 610.41 \$

35. Financement du règlement d'emprunt no 180 : adjudication du contrat

2016.05.35.118.

RÉSOLUTION

**IL EST PROPOSÉ PAR MME SUZANNE BOSSÉ,
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Saint-André accepte l'offre qui lui est faite de **Financière**

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Banque Nationale Inc pour son emprunt par billets en date du 10 mai 2016 au montant de 309 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéros 180. Ce billet est émis au prix de **98.287** CAN pour chaque 100\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

12 300 \$	1,75 %	10 mai 2017
12 400 \$	1,90 %	10 mai 2018
12 800 \$	2,05 %	10 mai 2019
13 000 \$	2,15 %	10 mai 2020
259 400 \$	2,25 %	10 mai 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

36. Financement du règlement d'emprunt : concordance, courte échéance et prolongation

2016.05.36.119.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-André souhaite emprunter par billet un montant total de 309 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
180	154 985 \$
180	154 915 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME FRANCINE CÔTÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 309 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 180 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 10 mai 2016 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	12 300 \$
2018	12 400 \$
2019	12 800 \$
2020	13 000 \$
2021	13 400 \$ (à payer en 2021)
2021	246 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-André émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mai 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 180, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

37. Achats de matériel de reboisement

Ce point est inclus dans le point 20.

38. Motion de félicitations : Josianne Sirois

2016.05.38.120.

RÉSOLUTION

ATTENDU que Mme Josianne Sirois, bénévole à Saint-André a vu son engagement bénévole reconnu lors de la remise des Prix Hommage bénévolat Québec le 12 avril dernier à l'Assemblée nationale du Québec ;

ATTENDU que Mme Sirois s'est vu remettre le prix Claude-Masson, qui souligne l'engagement bénévole de personnes âgées de 14 à 35 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil transmette à Mme Sirois ses plus sincères félicitations et l'engage à poursuivre dans son engagement bénévole.

39. Motion de félicitations : Promotion Kamouraska

2016.05.39.121.

RÉSOLUTION

ATTENDU que Promotion Kamouraska, organisme qui fait la promotion du Kamouraska et dont la municipalité de Saint-André est l'un des bénéficiaires, a reçu un prix régional lors de la soirée reconnaissance du 29 avril 2016 dans la catégorie « Économie sociale » du concours québécois en entrepreneuriat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Cyr
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil transmette ses félicitations à sa directrice générale, Mme Pascale Dumont-Bédard, les employés et aux membres du conseil d'administration.

40. Motion de félicitations : Projet Innu Meshkenu du Dr Stanley Vollant

2016.05.40.122.

RÉSOLUTION

ATTENDU que 21 membres de la Communauté des Innus ont séjourné à Saint-André le mardi 19 avril 2016 à la Halte 51 ;

ATTENDU que ce groupe poursuit l'objectif de revendiquer davantage de fonds pour l'éducation des jeunes Innus, que ce soit à même les budgets des communautés autochtones ou d'autres sources ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Que le conseil

- Félicite le Docteur Stanley Vollant pour son action altruiste envers les jeunes de sa communauté ;
- Invite le gouvernement à soutenir davantage l'éducation des jeunes Innus dans leur milieu de vie.

41. Questions diverses :

Le maire donne l'information de la dernière rencontre des maires à la MRC.

42. Correspondance

✓ **SADC : Adhésion Membership**

2016.05.42.123.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise le renouvellement du membership de la SADC du Kamouraska 2016-2017 pour un montant de 30 \$

43. Période de questions

Les contribuables présents et le conseil échangent sur un point d'information qui est les arbres brisés le long du sentier des aboiteaux.

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

44. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Dale Martin que la séance soit levée.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire